

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2021
PROCES VERBAL DE SEANCE**

L'an deux mil vingt et un et le vingt-deux du mois de juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur BRAYSSE Pierre,

Présents : MM./Mmes., DUMAS E., JP LAVAL, BRAYSSE P., ROTH F. CHAIX B., ANTIGNY E, LABROSSE C,

Absents : , C.MARTINAND, DEL SOCORRO E. C.DEGIORGIS

Absents non excusés : . GALLOPIN E., VELU M. BONNIFACY S

Procurations : JS SILVE à JP LAVAL – DEL SOCORRO E à LAVAL JPL – FARGIER L à BRAYSSE P.

Un scrutin a eu lieu, LAVAL Jean-Pierre a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer, M. le Maire propose d'aborder l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation.

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

Le Maire rappelle que les règles concernant le quorum sont celles prévues pour l'état d'urgence décrété par l'Etat en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021. La majorité et le quorum nécessaire à des décisions valides est fixée à 30% du nombre de conseillers (soit pour LES TOURETTES 5 conseillers présents.)

1 – Modification du Syndicat d'irrigation Drômois (SID)

Le SID résulte de l'application de la loi Elan qui a autorisé les fusions de syndicats d'arrosage. Le SIME le Syndicat d'Irrigation de la Plaine de Marsanne dont faisons partie a été absorbé par le syndicat d'irrigation de Valence pour devenir le S.I.D (Syndicat Intercommunal de la Drôme) On peut voir ses installations de pompage au bord du Rhône à La Coucourde (visible de la RN7). La commune est adhérente au syndicat au titre d'une bouche d'irrigation au parc du Blomard. Les agriculteurs et particuliers en deçà du Blomard sont adhérents également.

Aujourd'hui on délibère pour accepter le changement de siège social (de Crest à Montélier) et pour accepter l'entrée au syndicat de 3 nouvelles communes : La Répara-Auriple – Saou et Autichamp.

Par ailleurs la Chambre Régionale des Comptes a fait quelques remarques mais notre avis, Le SID offre une bonne solvabilité et un faible endettement.

Adopté à l'unanimité

2 – Constitution d'un groupement d'achat par la Communauté d'Agglo de Montélimar.

Un des intérêts du regroupement des communes en EPCI c'est de pouvoir mutualiser certes les dépenses mais aussi les économies budgétaires. Ainsi l'agglo a créé une centrale d'achat en faisant appel aux règles des marchés publics, dans des domaines couvrant la plupart des besoins des collectivités. Une convention cadre a été adoptée par l'Agglo et les communes intéressées peuvent y adhérer afin de bénéficier de prix attractifs et négociés. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui nous délibérons pour accepter d'adhérer au groupement de commande.

Adopté à l'unanimité

3 -Adoption du référentiel M57 et compte financier unique sur les comptes 2022.

Il est proposé aujourd'hui aux communes et autres collectivités territoriales d'abandonner la comptabilisation de leurs opérations sur le système M14 pour adopter le système M57. De quoi s'agit-il vu de manière simplifiée ?

A compter du 1 janvier 2022 les opérations comptables seront enregistrées différemment dans le système dit M57 avec des codes distincts, différents qui regroupés seront affectée vers un compte financier unique donc proche du système comptable de droit privé. Ainsi disparaîtront le compte administratif et le compte de gestion qui aura l'apparence d'un compte « d'exploitation » de résultats. Les opérations seront plus détaillées, affectées différemment et permettant d'appréhender les résultats comptables de la commune de façon plus complète et plus affinée. Nous adoptons aujourd'hui ce système comptable M57 à partir du 1^{er} janvier 2022, l'année 2021 étant mis à profit pour entrer la nouvelle classification des opérations.

Adopté à l'unanimité

4- Taxe sur les terrains constructibles

Le Conseil municipal dans sa séance du 17 décembre 2020 avait adopté le principe d'une taxation des terrains constructibles afin de développer la construction de nouveaux logements. L'inventaire qui a été fait montre que les terrains constructibles sont majoritairement des terrains de faible surface et que les supérieures à 5 000 m² sont peu nombreux. En outre les parcelles qui sont concernées font déjà l'objet d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou en passe de le demander.

Dans ces conditions sur propositions du Maire le Conseil Municipal retire et rapporte la délibération créant la taxe sur les terrains constructibles.

5- Avis sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) de MONTELIMAR AGGLOMERATION

Le Conseil Communautaire du 12 juillet 2021 a adopté le PLH de l'agglomération, et il est nécessaire que désormais les 27 communes se prononcent et émettent un avis sur ce PLH prévu pour 2021-2027 avant le 19 septembre 2021.

P.BRAYSSÉ présente une synthèse du PLH, considérant que tous les conseillers présents ont reçu un exemplaire du document de base qui a été présenté en conseil communautaire le 12 juillet 2021. Il ajoute que le travail réalisé sur le PLH résulte de plusieurs réunions des Maires et de la commission Aménagement qui ont exprimé leurs souhaits sur le devenir de la construction.

Les communes ont été classées en 3 catégories avec pour chacune d'entre elles des objectifs de productions de logements neufs, réhabilitations ou sociaux. Une possibilité de mutualisation de la production pourra être opérée au profit des communes selon leur degré d'atteinte de leur objectif.

Les 27 communes peuvent émettre un avis sur le PLH ainsi élaboré. A défaut d'avis émis par le Conseil Municipal le Maire précise que celui-ci serait considéré comme favorable.

Avis favorable de la Commune de LES TOURETTES

6 - Questions diverses

1- POINT INTERMEDIAIRE SUR LE BUDGET AU 13 JUILLET 2021.

A la date du 13 juillet 2021, l'objectif temps écoulé est de 58.3 %

En dépenses : (le taux exprimé est celui du taux de consommation du budget)

- Charges à caractère général : (216-126= 90) : 58.43 %
Poste à surveiller (notamment électricité, carburant, fournitures d'entretien, fournitures administratives)
- TFSE : (116-71= 45) : 61.21 %

Attention honoraires ou judiciaires (Nous sommes confrontés de plus en plus au phénomène de judiciarisation sociétale)

Téléphone (61.46%)

- Personnel :

Dans le plan de marche mais pas plus 300-152 = 148 51.62 %

Cf P.ARSAC (15/4 mais solde congés) (Remplacement de Marie Congés Maternité)

Autres charges de gestion : 49.13 %

(En deçà du plan de marche)

- Indemnités Elus ok

- Subvention Associations ok

Total dépenses : 338 359 : 47.70 %/temps 58.3%

Total des recettes : 368 735 / 51.98 %/temps 58.3%

Pour le moment on encaisse plus vite que ce l'on dépense.

INVESTISSEMENTS

Objectif temps 58.3%

Dépenses : 445 529 – 84 029 = 361 500 Dépenses engagées et payées 18.86%

Recettes : 445 529 – 126 499 = 319 029 Recettes perçues 28.40%

On encaisse plus vite les ressources alors et les dépenses sont facturées lentement, ce qui explique notre trésorerie actuelle est plutôt « à l'aise » mais à surveiller quotidiennement.

Des précisions sont apportées à la question posée par E.DUMAS car on encaisse effectivement plus vite les ressources que ce que l'on dépense (facture, prélèvement etc...)

2- Agrandissement du restaurant scolaire :

Le Maire fait un point d'étape sur le chantier d'agrandissement du restaurant scolaire. Les travaux se déroulent selon le plan de marche prévu par l'architecte mais pour répondre à la question d'Emmanuelle ANTIGNY de savoir :

1- Quand seront terminés les travaux ? Pour les vacances de Noël.

il est précisé que la poursuite des travaux ne perturbera pas le service de restauration. Un courrier de demande de révision à la Région AURA du taux de subvention qui est de 25 % ce qui était convenu.

3- Mise en place d'un composteur :

En l'absence de Jean-Sébastien SILVE, Francis ROTH présente l'état d'avancement du dossier composteur, action mise en œuvre par l'Agglo pour diminuer à terme le volume d'ordures ménagères. Il rappelle le mode de fonctionnement du composteur et propose l'emplacement pour l'installer. Le lieu proposé (validé par l'Agglo) à proximité de l'entrée de l'école ne convient pas. Emmanuelle ANTIGNY précise que les parents d'élèves seront certainement opposés au lieu d'implantation. Un autre emplacement sera rapidement choisi.

Le Maire propose et demande à F.ROTH après avoir validé un nouvel emplacement d'en informer le service des ordures ménagères de l'Agglo.

4- Vente de terrains :

- Avenue Saint Didier : Terrain vendu à M.MARQUES (acte signé et prix de vente encaissé)
- Zone Artisanale : Terrain sous compromis depuis 2018 avec LC IMMO (CHAREYRE) acte en préparation chez Maître BARBIER (Granges les Valence – Signature prévue mais non encore fixée avant fin juillet.
- Terrain Alpion : Compromis signé avec M.LASCOMBE et Mme LHEUREUX acte à venir fin d'année 2021.

5- Rencontre avec « Collectif Sécurité »

Une rencontre a eu lieu avec certaines personnes qui à travers les réseaux sociaux mettaient en cause la mairie voire le Maire dans les accidents piétonniers qui ont eu lieu récemment sur la RN7. Propos tenus par ces personnes à la limite de termes diffamants.

Des habitants de notre commune ont décidé de créer une association qui doit être dénommée « Collectif sécurité des Tourrettes ». Si cette association émet des souhaits constructifs, il est bien entendu que la Commune en tiendra compte. Le Maire a décidé de créer en fin d'année 2020 une commission qui se penche sur tous les problèmes sécuritaires de la Commune ; Francis ROTH préside et organise les travaux de cette commission laquelle est déjà constituée de conseillers municipaux et d'habitants. Des propositions seront faites à l'Automne.

6- Compte rendu du conseil communautaire du 12 juillet 2021 présenté par Jean-Pierre LAVAL Conseiller Communautaire délégué :

Le conseil a débuté à 18h30 et s'est terminé à 21h. A l'ordre du jour 24 délibérations et 2 retirées par le Président car les remplacements de personnes objet de ces délibérations n'avaient pas encore posé leur candidature (Pour le SMBRJ et SIEBRC), et le Maire de La Touche n'a pas encore écrit qu'il démissionnait.

L'acceptation des résultats 2020 des budgets annexes ou du budget général ont été adoptés à l'unanimité.

La délibération concernant le projet de territoire d'agglomération 2021 -2030 présenté par le Cabinet d'Assistance, mais élaboré par l'ensemble des Maires de la Communauté d'Agglo, a été adopté après de longs échanges toutefois très dures entre le Président et les 2 groupes d'opposition (Droite et Gauche). On a comptabilisé 10 voix contre le projet.

Les débats se sont surtout focalisés sur le cœur de ville de Montélimar, la zone de l'Envol (au Nord) la Gare d'Allan, le boulodrome de Saint Gervais sur Roubion, le pont sur le Rhône aux Tourrettes, ou au Sud de l'Agglo ? Pour la petite histoire de ce conseil d'agglo, la délibération 2.12 garantie d'emprunt à la Société de HLM HABITAT DAUPHINOIS a été adoptée moins 1 seule abstention (la mienne JPL j'explique pourquoi)

Délibération de fusion de l'office HLM MAH avec CDC Habitat désormais appelé S.A.E.M.L Montélimar Habitat regroupement obligatoire par la Loi ELAN qui permet de conforter les capitaux propres nécessaires au développement de l'Habitat Social sur les 27 communes de l'Agglo.

Délibération 2.6 : Puy Saint Martin intègre l'agglo comme 27 ième communes et à ce titre après calcul et bilan d'entrée la commune recevra une attribution compensatrice de 17 135 €/an.

Délibération 5.2 : le PLH 2021/2027 a été adopté à l'unanimité.

Voilà pour l'essentiel de ce conseil communautaire du 12 juillet 2021

7- Point sur l'urbanisme :

Pierre BRAYSSE fait un rapide compte rendu de l'opération murs non crépis enduits, murs dépassent la hauteur autorisée. S'agissant des murs trop haut des actions orales et écrites sont engagés.

Concernant les murs de clôtures non enduits un courrier a été adressée à chaque propriétaire concerné (constructions achevées depuis plus de 3 ans) Ceux qui ont répondu (50%) ont pris des engagements de travaux, certains les ont déjà réalisés. Dans quelques mois une relance écrite sera expédiée à défaut un PV sera dressé.

8- Divers :

Certains points ont été abordés bien que non prévus à l'ordre du jour et qui feront l'objet d'une discussion lors des prochains conseils municipaux notamment :

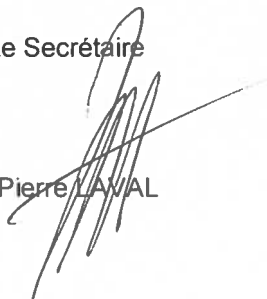
- * La vente du château VIEUX VILLAGE (une réunion avec les acquéreurs, les bâtiments de France, la Mairie, MONTELIMAR AGGLOMERATION, les services concernées est programmée en septembre prochain)
- * Proposition de F.ROTH : planter un arbre à chaque naissance sur la commune (lieu de plantation sur le terrain disponible de l'Espace du Logis Neuf). C'est une idée intéressante qui sera reprise et élaborée pour un prochain conseil municipal. Francis ROTH fera des propositions

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, personne de demandant la parole, le Maire lève la séance à 20h30

Les Tourrettes, le 26 juillet 2021

Le Secrétaire

Jean-Pierre LAVAL



Le Maire,

Pierre BRAYSSE




Date d'édition : 27 juillet 2021

